

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1322/SG/IAM portant nomination d'un commandant de port intérimaire

n° 75-1322/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

2 juillet 1975

Numéro JO

n° 14 du 25/07/1975

Date du numéro

25 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Omar Abokor Tani est autorisé à exploiter le commerce des boissons licence 3° classe, au Bar-Restaurant « Arta », rue de Madrid et avenue G. Glémenceau à Djibouti.